

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU SIVOM DES SAISIES
du 17 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt et le 17 février à 20 h 00, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni en séance sous la Présidence de Madame Mireille GIORIA.

Etaient présents : Madame Mireille GIORIA – Présidente, Messieurs Lionel MOLLIER et Emmanuel HUGUET – vice-Présidents,

Mesdames Isabelle CLEMENT, Elisabeth RIMBOUD, Messieurs Jean-Noël BERTHOD, Bernard BRAGHINI, Bertrand JOGUET-RECORDON membres titulaires,

Monsieur Xavier DESMARETS suppléant de Monsieur Jean-Luc COMBAZ.

Excusés ou représentés : Mesdames Mauricette MARIN-LAMELLET, Christelle LEVIEL (pouvoir à Monsieur Emmanuel HUGUET), Messieurs Jean-Luc COMBAZ (suppléé par Monsieur Xavier DESMARETS), Christophe RAMBAUD.

Secrétaire de séance : Monsieur Bertrand JOGUET-RECORDON.

Etaient également présentes, sans voix délibérative :

Madame Mireille CANOVA – Gestionnaire SIVOM

Madame Lauriane LAVENU – Administration SIVOM

Madame la Présidente Mireille GIORIA **ouvre la séance à 20 h 30.**

Monsieur Bertrand JOGUET-RECORDON est désigné secrétaire de séance.

Madame la Présidente donne lecture des délibérations prises lors du comité syndical du 15 janvier 2020. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Décision n°01-1 – approbation compte administratif 2019 – Budget général

Madame la Présidente présente le compte administratif 2019 du budget général dont les résultats sont les suivants :

	Section de fonctionnement réalisé	Section d'investissement réalisé
Dépenses	3 130 895.79 €	1 841 604.23 €
Recettes	3 154 519.31 €	1 421 155.12 €
Résultat 2019	23 623.52 €	2 376 068.16 €

Décision n°01-2 – approbation compte administratif 2019 – Budget caravaneige.

Compétence optionnelle.

Madame la Présidente présente le compte administratifs 2019 du budget caravaneige dont les résultats sont les suivants :

	Section de fonctionnement réalisé	Section d'investissement réalisé
Dépenses	46 929.99 €	6 675.30 €
Recettes	63 488.58 €	13 300.00 €
Résultat 2019	56 656.41 €	45 875.90 €

Madame la Présidente quitte la salle et Monsieur Lionel MOLLIER, 1^{er} vice-Président demande au comité syndical de se prononcer sur les comptes administratifs 2019 du budget général et du budget caravaneige.

Les comptes administratifs 2019 sont approuvés à l'unanimité.

Décisions n°02-1 et n° 02-2– approbation comptes de gestion 2019 – budget général et budget caravaneige en compétence optionnelle

Les comptes de gestion 2019 du budget général et du budget caravaneige dressés par Monsieur le Receveur Municipal de Beaufort sont approuvés à l'unanimité. Ces documents comptables correspondent en tous points aux comptes administratifs 2019.

Les comptes de gestions sont approuvés à l'unanimité.

Décisions n°03-1 et n° 03-2 – affectation des résultats – budget général et budget caravaneige en compétence optionnelle

Le comité syndical à l'unanimité décide d'affecter les résultats comme suit :

Budget général

Suite aux résultats du compte administratif 2019, les élus décident le report en fonctionnement de 23623.52 €

Budget caravaneige

Suite aux résultats du compte administratif 2019, les élus décident le report en fonctionnement de 56 656.41 €.

Décision n°04-1– attribution de subvention – club des sports

Madame la Présidente informe l'assemblée de la demande de subvention formulée par le club des sports pour l'exercice 2020.

Après examen du dossier, le comité syndical à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 80 000 € au club des sports pour l'année 2020 et prend une décision de principe d'attribuer une subvention pour le financement de 5 courses et/ou manifestations sous réserve de la production avant le 30 juin 2020, d'un bilan pour chaque action et un détail des dépenses réellement supportées.

Décision n°04-2– attribution de subvention – club nounours

Après examen de la demande du club nounours, le comité syndical décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 12 736 € pour l'activité de la garderie des Saisies pour l'hiver 2020.

Décisions n°05-1 et 05-2– Approbation des budgets primitifs 2020 – budget général et budget caravaneige en compétence optionnelle

Madame la Présidente présente à l'assemblée le projet de budget primitif général 2020 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 826 501.00 €	3 875 327.00 €
Recettes	1 826 501.00 €	3 875 327.00 €

Le comité syndical approuve à l'unanimité le budget général 2020.

Madame la Présidente présente à l'assemblée le projet de budget primitif caravaneige 2020 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	112 656.00 €	89 176.00 €
Recettes	112 656.00 €	89 176.00 €

Le comité syndical à l'unanimité approuve le budget caravaneige 2020

Décision n°06 – réflexion à engager sur le contrat de délégation de service public liant le SIVOM des Saisies à la SAEM les Saisies villages tourisme

Décision de principe.

Madame la Présidente rappelle que la délégation de service public entre le SIVOM des Saisies et la SAEM les Saisies villages tourisme a été signée le 18 juillet 2013, avec une prise d'effet au 1^e octobre 2013 pour une durée de 12 ans. Cette délégation de service public porte sur la gestion des activités de l'office du tourisme ainsi que la gestion d'infrastructures touristiques et de loisirs avec notamment l'exploitation d'un centre multi-activités aqualudique et sportif situé aux Saisies. L'avenant n°1 a été signé par les 2 parties le 23 décembre 2015.

L'objet de la délibération est :

- d'acter l'engagement d'une réflexion sur les modifications à apporter au contrat de délégation de service public liant le SIVOM des Saisies à la SAEM les Saisies villages tourisme ;
- de conférer tous pouvoirs à Madame la Présidente, ou l'un de ses représentants, pour poursuivre les études financières et économiques qui aura pour effet d'adapter la convention de délégation de service public liant le SIVOM des Saisies à la SAEM les Saisies villages tourisme et de présenter à un prochain comité syndical un avenant au contrat de délégation de service public d'ici l'été 2020.

Le comité syndical approuve à l'unanimité.

Décision n°07 – habilitation de Madame la Présidente du SIVOM des Saisies à signer la convention d'occupation de locaux à usage administratif à la SPL Domaines Skiabiles des Saisies

Madame la Présidente rappelle que le SIVOM des Saisies est propriétaire des locaux qui étaient le siège de l'ancienne Régie des Saisies (situés au 109 avenue des Jeux Olympiques-les Saisies-73620 Hauteluce). Ces locaux qui étaient mis à disposition de la Régie des Saisies, font partis du domaine public du SIVOM des Saisies.

Suite à la dissolution de la Régie des Saisies le 30 novembre 2019, les actifs et les passifs de celle-ci ont été répartis entre les communes de Hauteluze – Crest-Voland et Villard sur Doron. Le SIVOM est toutefois resté propriétaire des locaux. Depuis le 1^{er} décembre 2019, la Régie des Saisies est remplacée par la SPL Domaines Skiabiles des Saisies. L'objet de la délibération est d'autoriser la SPL Domaines Skiabiles des Saisies à occuper les locaux cités ci-dessus, et par voie de conséquence, d'habiliter Madame la Présidente à signer la convention d'occupation du domaine public avec la SPL Domaines Skiabiles des Saisies.

Le comité syndical approuve à l'unanimité.

Décision n°08 – précision délibération 200115-03 – prime exceptionnelle

Madame la Présidente rappelle qu'il a été accordé une prime exceptionnelle à la gestionnaire administratif et comptable du SIVOM des Saisies lors du comité syndical du 15 janvier 2020. Afin de compléter la délibération n°200115-03, la Présidente informe l'assemblée que la gestionnaire administratif et comptable est un agent de droit privé et qu'elle ne rentre pas dans les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Les élus confirment à l'unanimité leur souhait de faire bénéficier l'agent de droit privé du CIA accordé aux agents titulaires du SIVOM des Saisies, ainsi que le versement de cette prime.

Information :

- Suite à plusieurs interrogations, le relais situé à proximité de la piste rouge de la Légette serait toujours en activité et appartiendrait à la société Orange. Le SIVOM des Saisies va se rapprocher de l'entreprise pour aborder divers points administratifs.
- L'entreprise Escape Games souhaite installer le point de départ de son jeu de pistes (activité estivale) sur l'espace Erwin ECKL. Les élus souhaitent rencontrer les représentants pour une présentation.
- Courant février, une fuite au niveau de l'assainissement a été constatée à proximité du lotissement la Porte des Saisies. L'entreprise SUEZ est intervenue tout de suite.

La séance est levée à 21h25

Mireille GIORIA
Présidente